

Savign'infos 2024

17 Mai 2024

Mairie de Savigny le Sec

Sous la présidence de STAIGER Jean-Michel, maire

Présents :

BENINCA Catherine
DEMOUGEOT Sylvie
DOUVIER Jean-Christian
GREBILLE Pierre-Jean
MARQUIE-JACQUIN Aurore
MUNAROLO Catherine
PELLICIOLI Joachim
de SAINT-ALBIN Philippe
THOUVENIN Hélène

Absents excusés :

PORCHERET Gérard pouvoir à Catherine BENINCA
ROGER Jean-François pouvoir à Pierre Grébillé
SAUVAIN Marie-Françoise pouvoir à Catherine MUNAROLO
SICCARDI Martine pouvoir à Jean Michel STAIGER

Secrétaire de séance : Catherine BENINCA

Aurores boréales 10 mai 2024

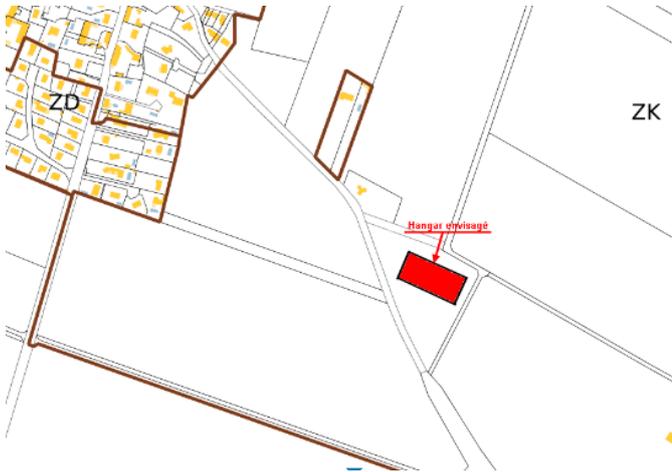


Tél : 03 80 35 75 79
mairie@savigny-le-sec.fr

La lecture du dernier compte-rendu n'a fait l'objet d'aucune remarque et celui-ci a été validé.

Projets

Demande modification simplifiée du PLU, création hangar agricole :



Le GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) MLGG de Marsannay-le-Bois, a le projet d'implanter, sur le territoire de la commune, à proximité du silo, sur la route de Norges, un hangar qui pourrait être utilisé pour stocker du foin. La toiture serait recouverte de panneaux solaires photovoltaïques, la production électrique pourrait directement alimenter un transformateur situé à proximité à côté du silo.



Monsieur le Maire propose une interruption de séance pour permettre l'intervention de Monsieur Christophe Monot et Fabrice Genin responsable du GAEC afin de présenter dans le détail ce projet.

Actuellement l'espace qui pourrait être concerné est classé en zone Aa du PLU (Plan Local d'Urbanisme) exclusivement réservé à l'exploitation agricole sans pouvoir être construite. Compte tenu que la forme de la parcelle (triangulaire) est difficilement cultivable et de mauvaise qualité, les responsables du GAEC, afin de pouvoir mener leur projet, sollicite la municipalité pour entreprendre une modification de cette zone en la classant A (secteur agricole constructible).

Après en avoir échangé, la séance reprend. Le conseil municipal accepte une modification simplifiée du PLU afin que ce projet puisse se réaliser.

Fixation loyers appartements résidence senior

Le conseil municipal, lors de l'élaboration du livret d'accueil de la résidence senior permettant d'informer les personnes intéressées, avait déterminé les loyers pour chaque type d'appartements. Afin d'entériner définitivement cette décision les loyers sont fixés mensuellement à :



- T2 de 40 m² : 490 € + charges de 60 €
- T2 de 48 m² : 590 € + charges de 70 €

Les charges comprennent le chauffage, l'eau potable, le ramassage des ordures ménagères et l'entretien extérieur de la résidence.

Des frais d'animations et de services seront facturés, par mois, à raison de 100 € pour une personne seule et 160 € pour un couple.

Le conseil municipal accepte définitivement ces tarifs. Voir livret d'accueil joint.

Actuellement 9 logements sont réservés définitivement. Les premiers locataires rentreront à partir du 8 juin.

Validation bail location appartements résidence senior :

Après avoir pris connaissance du bail, il est bien stipulé que la résidence senior, dénommée « SAVIGN'OR » n'assurera aucune prise en charge médicale.

Le conseil municipal valide le bail tel que présenté.

Octroi subvention activités résidence senior

Afin de pouvoir organiser des animations, proposer des sorties qui seront ouvertes à toutes les personnes âgées du village, monsieur le maire propose de fixer un budget à hauteur de 800 €.

Le conseil municipal donne son accord pour la somme proposée.



Validation plan d'actions RFVAA :



Une étude a été menée l'année passée par le PGI (Pôle Gérontologique et d'Innovation) de Bourgogne/Franche-Comté. Une préconisation d'un plan d'actions avait été élaboré. Le COPIL (Comité de Pilotage) créé dernièrement l'a reprise et l'a adaptée conformément aux caractéristiques du village et de sa population. Il devrait être appliqué sur les trois prochaines années.

Toutes les actions mises en place seront évaluées annuellement et un bilan sera effectué

Le conseil municipal valide le plan d'action du travail élaboré par le COPIL. Voir plan d'action joint.

TRAVAUX

Sélection entreprise travaux voirie :



En octobre dernier, un appel d'offres avait été lancé pour réaliser des travaux voirie : chemins de contournement, réfection voirie lotissement « les Frênes et Champs-Boyon ». Une demande de subvention avait été sollicitée auprès du Conseil Départemental de la Côte d'Or. Elle a été accordée à hauteur de 17 000 €. Monsieur le maire présente les quatre propositions reçues.



Après étude des différents devis, le conseil municipal retient l'entreprise la mieux disante : société Colas pour 50 962 € HT.

Pose rideau buvette halle et demande subvention CD 21



Lors du dernier conseil municipal, il avait été envisagé d'installer un rideau métallique pour fermer la buvette de la halle. Une demande de subvention a été déposée auprès du conseil départemental de la Côte d'Or pour ne prendre en charge que le rideau. Le dossier a été refusé, car la pose devait être effectuée par les employés communaux et des bénévoles. Un nouveau devis a été sollicité comprenant la pose.

Ces travaux sont acceptés par le conseil municipal et une nouvelle demande de subvention à hauteur de 50 % sera déposée auprès du CD 21.

Résidence senior



De nombreuses entreprises interviennent depuis début mai. Il n'y a plus que quelques finitions à réaliser dans les logements et la salle d'activités. Les travaux d'aménagements extérieurs s'enchaînent. A la fin de la semaine prochaine, seule la couche de roulement des voies d'accès (enrobé ocre) resterait à faire. L'installation du mobilier extérieur est prévue dans les prochaines semaines. Les plantations ne pourront se faire qu'à l'automne.

Aménagement ancienne mairie

Le tri et l'archivage de tous les documents de la mairie par une société spécialisée est en cours. Ils seront dorénavant au rez-de-chaussée. Les locaux situés à l'étage seront libérés.

Le conseil municipal envisage de réaménager les différentes salles de cet espace qui a été libéré, avec une remise en peinture et la réfection des sols. Ces travaux nécessiteraient le recrutement temporaire d'un peintre. Un investissement de 13 à 15 000 euros est à prévoir.

Ces locaux pourraient être utilisés comme espaces de « coworking » (Fait, pour des professionnels indépendants, de partager un même espace de travail).

Compte rendu réunions

Violences conjugales

Une réunion a été organisée à Couternon pour les délégués communaux en présence de différents services pour donner des informations afin de lutter contre les violences conjugales : travail de soutien aux familles, égalité hommes et femmes, violence sur les enfants...

La déléguée de notre commune, Hélène Thouvenin (tel 06 02 39 50 78), se tient à la disposition de toutes les personnes qui seraient confrontées à ses difficultés. Elle pourra, si besoin est, les orienter auprès des services ou associations les plus compétents afin d'obtenir les aides nécessaires. La plus grande discrétion vous sera assurée.

Commission environnement

La commission environnement s'est réunie afin d'échanger sur les sujets environnementaux en lien avec notre village. Voici quelques informations que la commission souhaite travailler :

- Affichage au niveau du poulailler pour expliquer le fonctionnement et la prise en charge des déchets par les poules.
- Engagement de la municipalité dans le projet de l'école maternelle E3D, afin de sensibiliser les enfants à l'écologie, l'environnement...
- Nettoyons la nature le 28 septembre suivi de l'apéritif de rentrée,

La commission se pose la question de passer par un achat groupé pour 2 projets :

- Des récupérateurs d'eau de pluie,
- Des panneaux photovoltaïques.

Si vous êtes intéressés par l'un ou les deux projets, vous pouvez nous l'indiquer par mail. Cela ne vous engage en rien mais nous permettra de voir si le projet est viable. En fonction du nombre, nous pourrions aller chercher un prix et un modèle pour affiner cela. En ce qui concerne les panneaux photovoltaïques la commune pourra également se porter acquéreuse pour couvrir certains toits de bâtiments communaux.

VIE CITOYENNE

Nettoyage des abords des propriétés

La municipalité met en œuvre des moyens humains et matériels pour conserver des espaces publics propres. Le travail des agents municipaux doit se compléter par le civisme et les bons gestes des habitants qui sont invités à désherber et nettoyer les trottoirs le long de leurs propriétés. Merci aux personnes qui le font régulièrement.

Déjections canines

Les propriétaires doivent ramasser les déjections canines laissées par leur animal de compagnie sur les espaces publics qui sont disgracieuses et indisposent les piétons.

Aboiements des chiens

Ils font partie des bruits que l'on appelle bruits domestiques ou de comportements. Ceux-ci se soumettent donc au code de la santé publique et notamment à l'article R 1334-31. Ce dernier stipule «qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage». Les propriétaires de chiens doivent intervenir pour limiter les aboiements intempestifs de leurs animaux.

Nuisances sonores

L'arrêté préfectoral du 16 juin 1999 limite les nuisances pour les particuliers selon l'article 4 de cet arrêté qui stipule :

"Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30,
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures,
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Merci à chacun d'être vigilant afin de respecter ces consignes, de participer à l'embellissement du village et de préserver la quiétude de votre voisinage.

Informations courantes

Location salle des fêtes

Pour les personnes qui n'habitent pas la commune la location n'est possible qu'avec la caution d'une personne qui réside à Savigny-le-Sec. Le tarif est de 780 € le week-end complet avec mise à disposition de la cuisine et de la vaisselle. Les habitants de la commune bénéficient d'un tarif préférentiel à raison de 480 € pour une manifestation directement organisée par eux. Le fait de se porter caution ne permet pas de faire profiter du tarif, qui est réservé aux savigniens, aux personnes extérieures au village.

Limitation accès et utilisation de certaines installations sportives

L'aire de loisirs et de sports de la commune est prisée. De plus en plus de personnes extérieures au village viennent utiliser ces installations sans aucune demande préalable. Les équipements (multisports, courts de tennis et terrain de football synthétique) qui sont recouverts de revêtements synthétique s'usent prématurément. Ceci est dû à un usage excessif et entraîne des frais d'entretien conséquents supportés uniquement par la commune. Afin de garantir un vieillissement plus durable, l'accès et l'utilisation de ces terrains ne seront plus autorisés qu'aux habitants du village en dehors des entraînements et compétitions organisés par les clubs locaux.

Des panneaux seront prochainement posés, aux entrées du terrain multisports, des courts de tennis et du terrain synthétique, pour indiquer cette nouvelle disposition.

Fleurissement du village



Le samedi 18 mai a eu lieu le fleurissement de la commune par des bénévoles. Vous aurez pu constater le très beau travail effectué. Les fleurs seront arrosées grâce à l'eau récupérée dans les cuves de la salle des fêtes.



Savigny en plein air



Belle participation à Savigny en plein air. La randonnée sur les chemins de contournement de la commune a regroupé plus de 70 personnes. Tous les participants se sont retrouvés pour une collation en fin d'après-midi.

Collecte tri

Les cartons « bruns » des colis ne sont pas ramassés par le SMOM (Syndicat Mixte des Ordures Ménagères) d'Is-sur-Tille. Ils ne doivent pas être jetés dans les bacs jaunes ni déposés sur les trottoirs. Ils doivent être emmenés à la déchetterie (route de Marsannay-le-Bois, au rond-point en rentrant vers les carrières).

Rappel heures d'ouverture :

- Mardi de 14 à 17h45,
- Mercredi de 9 à 11h45,
- Jeudi de 14 à 17h45,
- Samedi de 14 à 17h45.

Manifestations et activités

JO DES P'TITS SECS

Après 2 années de Bike and Run, l'association de parents d'élèves a décidé de profiter de la tenue des JO à Paris cet été pour organiser ses propres Jeux olympiques à Epagny.

Bonne nouvelle, pas besoin d'être sportif de haut niveau ni de passer par de longues qualifications ! Seule condition, réunir parents et enfants au sein d'une même équipe pour passer un bon moment !

Il vous suffira de vous inscrire via le lien en bas de ce mail, en famille et/ou entre amis pour vous opposer, coopérer et vous amuser durant toute la journée du **1er juin** (de 10h à 16h, avec pique-nique tiré du sac le midi) à la salle des fêtes d'Epagny.

Au menu, jeux d'opposition, de coopération, un peu sportifs, paralympiques ou seulement rigolos, à partager en **équipe de 6 à 12 participants avec 2 enfants minimum**. Un goûter sera ensuite offert par l'association.

Vous avez déjà constitué votre équipe ? Il suffit que l'un(e) d'entre vous inscrive tout le monde d'un seul coup ou que vous précisez votre nom d'équipe lors de l'inscription.

Laissez le soin à vos enfants de choisir le nom d'équipe et n'hésitez pas à vous démarquer avec un accessoire etc.

Vous souhaitez participer mais n'êtes pas suffisamment nombreux pour constituer une équipe ? Pas de problème ! Inscrivez-vous et nous constituerons des équipes nous-mêmes.

Attention: fin des inscriptions le **vendredi 24 mai** !

Inscriptions : <https://framaforms.org/jo-des-ptits-secs-1715757129>

Renseignements : Aurélien Menecier tél : 06 78 64 92 95 courriel : lesptitssecs@gmail.com



Porte ouverte résidence sénior

Jeudi 6 juin de 17 à 19 H
Une porte ouverte est organisée afin
de permettre
à tous les habitants de visiter les lieux

Elections européennes

Les élections européennes auront lieu **le dimanche 9 juin 2024 de 8h à 18h** dans la salle du conseil de la mairie, au rez-de-chaussée.

Si vous souhaitez participer à la tenue du scrutin de vote, vous pouvez vous faire connaître en mairie en précisant l'horaire souhaité.

Trail des Lavières



L'association Savigny-Trail-Club organise **le 9 juin 2024** la 18ème édition du trail des Lavières à Savigny-le-Sec.

Cette année, 3 parcours de trail (10km, 18km, 29km) et une randonnée vous seront proposés dans les forêts de Savigny-le-Sec, Epagny, Saussy et Messigny-et-Vantoux au départ du stade.

Pour cette 18ème édition, nous avons choisi de soutenir l'association Ewen ma bataille qui sensibilise au syndrome Koolen de Vries en reversant 1€ par participant. Ewen participera au 10km dans une joëlette portée par 4 coureurs.

On vous attend nombreux pour courir, marcher, encourager !

Lien d'inscription : njuko.net/traildeslavieres

Facebook : Savigny Trail Club

Fête de la musique

La fête de la musique, organisée par le comité des fêtes aura lieu le **vendredi 21 juin à partir de 19 h sous la halle**. Si vous souhaitez vous produire, vous pouvez vous faire connaître auprès de la mairie pour présenter un morceau musical.

Prochain conseil municipal

Vendredi 28 juin 2024